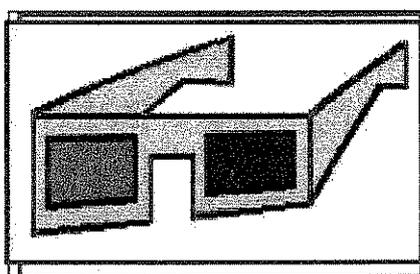


GROUPEMENT EST		SESSION 2006	SUJET
BEP OPTIQUE LUNETTERIE			Secteur A : industriel
Epreuve : EP2 Réalisations techniques et commerciales Partie EP2b : gestion et comptabilité		Durée : 1 h	Page 1/11



### 2 YEUX OPTIC

5 rue des Acacias

70000 VESOUL

☎ : 03 84 75 55 26

FAX : 03 84 75 55 55

@ : 2yeuxoptic@wanadoo.fr

Agrément : 70 050 55 2 1

RCS : 269 528 528

DOSSIERS	ACTIVITES	DOCUMENTS		ANNEXES (à rendre)	
		N°	Pages	N°	Pages
Dossier 1	Facturation	Document 1 : fiches clients	3	R1	10
		Document 2 : extrait tarifs montures	4		
		Document 3 : barème sécurité sociale	5		
		Document 4 : tarif des verres	6 7		
		Document 5 : bloc-notes			
		Document 6 : extrait des conditions de remboursement de la mutuelle	7		
Dossier 2	Réception de marchandises	Document 7 : bon de commande	8	R2	11
		Document 8 : bon de livraison	9	R3	11

**DOSSIER 1 : FACTURATION**

Vous travaillez comme stagiaire dans l'entreprise 2 YEUX OPTIC, entreprise qui vient de s'installer. Pour aujourd'hui, le 24 mars 2006, votre tuteur et gérant, Monsieur PERRIN, vous demande de réaliser les tâches suivantes :

Vous disposez :

- des fiches clients (document 1),
- de l'extrait tarifs montures (document 2),
- du barème de la sécurité sociale (document 3),
- du tarif des verres (document 4),
- d'un bloc-notes (document 5)
- de l'extrait des conditions de remboursement de la mutuelle (document 6)

Vous devez :

- établir la facture n° 123 du client Hugos (annexe R1)

**DOSSIER 2 : RECEPTION MARCHANDISES**

Monsieur Perrin vient de réceptionner un colis. Il a noté sur le bordereau de livraison « sous réserve de déballage ».

Vous disposez :

- du bon de commande, (document 7)
- du bon de livraison, (document 8).

Vous devez :

- relever les anomalies constatées après avoir précisé l'objet (annexe R2).
- calculer le prix de vente TTC pour la référence "BUT 70 Z9 CONTINENTAL NERO SMOPC" sachant que le coefficient multiplicateur est de 2,75 afin que Monsieur PERRIN puisse tester vos capacités (sur l'annexe R3).

Ce coefficient multiplicateur permet de passer du prix d'achat HT au prix de vente TTC.

**DOCUMENT 1 : Fiches clients**

N° client	1021	Téléphone	03 84 75 32 22
Nom	HUGOS	Mail	
Prénom	Félix	Fax	
Adresse	5 avenue du Parc	Mutuelle	Médico chirurgic
Code postal	70000	Taux de prise en charge	65 %
Ville	VESOUL	Date ordonnance	17/3/06
N° sécurité sociale	1 52 05 55 461 074	Ophthalmologiste	Claude VELLE
Date de naissance	16/05/52		

N° client	1033	Téléphone	03 84 91 59 35
Nom	HUGUENIN	Mail	
Prénom	Pierrette	Fax	
Adresse	33 bis rue des Lilas	Mutuelle	Mutuelle de Poites
Code postal	70170	Taux de prise en charge	65 %
Ville	PORT SUR SAONE	Date ordonnance	16/3/06
N° sécurité sociale	2 68 06 70 550 536	Ophthalmologiste	Edmonde SALINE
Date de naissance	04/06/68		

N° client	1110	Téléphone	03 84 93 00 00
Nom	VELIN	Mail	Jvelin@laposte.net
Prénom	Aline	Fax	
Adresse	17 avenue Paul Morel	Mutuelle	Médico chirurgic
Code postal	70200	Taux de prise en charge	65 %
Ville	LURE	Date ordonnance	15/3/06
N° sécurité sociale	2 44 07 81 065 045	Ophthalmologiste	Claude VELLE
Date de naissance	24/07/81		

N° client	1115	Téléphone	03 84 46 20 19
Nom	VERNIER	Mail	
Prénom	Jean	Fax	03 81 76 21 21
Adresse	1 rue des Ursulines	Mutuelle	Mutuelle des Manes
Code postal	70000	Taux de prise en charge	65 %
Ville	Montigny Les Vesoul	Date ordonnance	20/3/06
N° sécurité sociale	1 70 12 70 555 541	Ophthalmologiste	Pierre MAREY
Date de naissance			

**DOCUMENT 2 : extrait de tarifs montures**

	
Référence 2140                      Prix : 35,20 €	Référence 2141.....Prix : 37,70 €
	
Référence 2129                      Prix : 75,20 €	Référence 2130.....Prix : 77,30 €
	
Référence 2127                      Prix : 65,20 €	Référence 2128.....Prix : 52,68 €
	
Référence 2125                      Prix : 58,10 €	Référence 2126.....Prix : 61,04 €

Tous les prix sont H.T.

## DOCUMENT 3 : Barème Sécurité Sociale

### FRAIS D'OPTIQUE MEDICALE COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE COMPLEMENTAIRE BENEFICIAIRES A PARTIR DU DIX-HUITIEME ANNIVERSAIRE

Sources : Arrêté du 14 août 2002 (JO du 28 septembre 2002) protection complémentaire en matière de santé

Arrêté du 26 juin 2003 (JO du 6 juillet 2003) et annexes codification, nomenclature

BENEFICIAIRES A PARTIR DE 18 ANS	Codes liquidation	Codes 55 LPP et ex. TIPS	Tarif LPP
Monture, l'unité	OPM	LPP 2223342 (TIPS 202 A 01)	2,84 €
<b>Verres simple foyer</b>			
Sphère de -6 à +6, l'unité	OP1	LPP 2203240 (TIPS 202A00 11)	2,29 €
Sphère de -6,25 à -10,00	OP3	LPP 2282793 (TIPS 202A00 12)	4,12 €
+6,25 à +10,00, l'unité	OP3	LPP 2280660 (TIPS 202A00 12)	4,12 €
Sphère située en dehors de la zone -10,00 à +10,00, l'unité	OP3	LPP 2235776 (TIPS 202A00 13)	7,52 €
<b>Verres simple foyer sphéro-cylindrique</b>			
Cylindre inférieur ou égal à +4,00 et de sphère de -6,00 à +6,00, l'unité	OP2	LPP 2259966 (TIPS 202A00 21)	3,66 €
Cylindre inférieur ou égal à +4,00 et de sphère située en dehors de la zone de -6,00 à +6,00, l'unité	OP3	LPP 2284527 (TIPS 202A00 22)	6,86 €
Cylindre supérieur à +4,00 et de sphère de -6,00 à +6,00, l'unité	OP3	LPP 2212976 (TIPS 202A00 23)	6,25 €
Cylindre supérieur à +4,00 et de sphère située en dehors de la zone de -6,00 à +6,00, l'unité	OP3	LPP 2288519 (TIPS 202A00 24)	9,45 €
<b>Verres multifocaux ou progressifs sphériques</b>			
Sphère de -4,00 à +4,00, l'unité	OP4	LPP 2290396 (TIPS 202A00 31)	7,32 €
Sphère située en dehors de la zone de -4,00 à +4,00, l'unité	OP4	LPP 2245384 (TIPS 202A00 32)	10,82 €
<b>Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques</b>			
Quelle que soit la puissance du cylindre et pour une sphère de -8,00 à +8,00, l'unité	OP5	LPP 2227038 (TIPS 202A00 41)	10,37 €
Quelle que soit la puissance du cylindre et pour une sphère située en dehors de la zone de -8,00 à +8,00, l'unité	OP6	LPP 2202239 (TIPS 202A00 42)	24,54 €

**DOCUMENT 4 : tarif des Verres**

Verres	P.U.H.T
Bénéficiaires à partir de 18 ans	
Verres simple foyer	
Sphères de -6 à +6, l'unité	57,63
Sphères de -6,25 à -10,00 +6,25 à +10,00, l'unité	62,2
Sphères situées en dehors de la zone - 10,00 à + 10,00, l'unité	65,3
Verres simple foyer sphéro-cylindrique	
Cylindre inférieur ou égal à +4 et de sphère de -6,00 à + 6,00, l'unité	66
Cylindre inférieur ou égal à +4 et de sphère située en dehors de la zone de -6,00 à + 6,00, l'unité	66,5
Cylindre supérieur à +4,00 et de sphère de -6,00 à +6,00, l'unité	68,2
Cylindre supérieur à +4,00 et de sphère située en dehors de la zone de -6,00 à + 6,00, l'unité	69,45
Verres multifocaux ou progressifs sphériques	
Sphère de -4,00 à +4,00, l'unité	137,78
Sphère située en dehors de la zone de -4,00 à +4,00, l'unité	139,4
Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques	
Quelle que soit la puissance du cylindre et pour une sphère de -8,00 à +8,00, l'unité	150,22
Quelle que soit la puissance du cylindre et pour une sphère de -8,00 à +8,00, l'unité	153,3

Verres	P.U.H.T
Bénéficiaires de moins de 18 ans	
Verres simple foyer	
Sphères de -6 à +6, l'unité	25,2
Sphères de -6,25 à -10,00 +6,25 à +10,00, l'unité	29,77
Sphères situées en dehors de la zone - 10,00 à + 10,00, l'unité	32,87
Verres simple foyer sphéro-cylindrique	
Cylindre inférieur ou égal à +4 et de sphère de -6,00 à + 6,00, l'unité	33,57
Cylindre inférieur ou égal à +4 et de sphère située en dehors de la zone de -6,00 à + 6,00, l'unité	34,07
Cylindre supérieur à +4,00 et de sphère de -6,00 à +6,00, l'unité	35,77
Cylindre supérieur à +4,00 et de sphère située en dehors de la zone de -6,00 à + 6,00, l'unité	37,02
Verres multifocaux ou progressifs sphériques	
Sphère de -4,00 à +4,00, l'unité	105,35
Sphère située en dehors de la zone de -4,00 à +4,00, l'unité	106,97
Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques	
Quelle que soit la puissance du cylindre et pour une sphère de -8,00 à +8,00, l'unité	117,79
Quelle que soit la puissance du cylindre et pour une sphère de -8,00 à +8,00, l'unité	120,87

**DOCUMENT 5 : bloc-notes**

*Le 24 mars 2006*

*Le client HUGOS a choisi la monture référence 2126, l'ordonnance précise qu'il s'agit de verres progressifs sphériques, sphère de - 4,00 à + 4,00 l'unité. Paiement par chèque bancaire.*

*Le client VELIN a choisi la monture référence 2128, l'ordonnance précise qu'il s'agit de verres simple foyer, sphère de - 6,00 à + 6,00 l'unité. Paiement espèces.*

*Merci d'appliquer le tarif des montures.*

**DOCUMENT 6 : Extrait des conditions de remboursement de la mutuelle**

N° Client	1021
Nom	HUGOS
Prénom	Félix
Mutuelle	Médio chirurgic
Remboursement	Forfaitaire sur monture 46,72 € Forfaitaire sur verre, l'unité 48,29 €

N° Client	1110
Nom	VELIN
Prénom	Aline
Mutuelle	Médico chirurgic
Remboursement	Forfaitaire sur monture 46,72 € Forfaitaire sur verres 46,53 €



**DOCUMENT 8 : bon de livraison**

**OPTIMALIN**  
20 Allée des Tilleuls  
95947 ROISSY  
☎ 01 48 62 23 48  
FAX. 01 48 62 23 89

RCS BOBIGNY B 257528256  
APE 514 S  
WWW.OPTIMALIN.FR

2 YEUX OPTIC  
5 rue des Acacias  
70000 - VESOUL

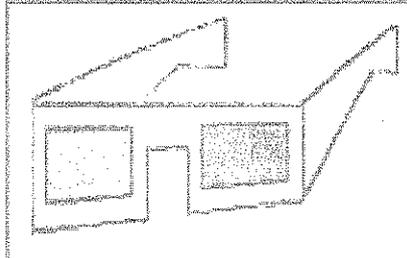
<b>LIVRAISON D5 - 417328</b>	<b>Date : 25/03/06</b>	<b>Date commande : 19/03/06</b>	<b>Mode paiement : traite 60</b>
------------------------------	------------------------	-------------------------------------	----------------------------------

..	CONTINENTAL	1	40.90
	CONTINENTAL	1	40.90
	BRODWAY	1	54.60
	BRODWAY	1	54.60
	BALI	1	54.60
	BALI	1	54.60
	GENIE	1	95.50
	RALPH 7532/S	1	46
	AMQ 4015/S	1	100
	AMQ 4027/S	1	95.50
	AMQ 4048/S	1	100.00
	AMQ 4043/S	1	77.30
	AMQ 4022/S	1	100
	FRIENDLY	1	50
	RALPH 7529/S	1	0
	RALPH 7532/S	1	0

16 PAIRES DONT 2 GRATUITES  
REMISE : 13.50 %

BON DE LIVRAISON DONNANT LIEU A FACTURATION A LA FIN DU MOIS

**ANNEXE R 1**

	<b>2 YEUX OPTIC</b> 5 rue des Acacias 70000 VESOUL 21 ☎ : 03 84 75 55 26 FAX : 03 84 75 55 55 @ : 2yeuxoptic@wanadoo.fr	Agrément : 70 050 55 RCS : 269 528 528
---	---	---

FACTURE N°

Editée le :

IDENTIFICATION DE L'ASSURE :

Nom :	N° tél. :
Prénom :	Mail :
Adresse :	Date de naissance :
Code postal :	
Ville :	

Ophtalmo. :  
 Date ordonnance :  
 Mutuelle :

Taux de prise en charge SS :

Désignation	Codes SS	Mt HT	Taux TVA	Mt NET T.T.C.	Base SS	Rembour- -sement SS (Prise en charge)	Mutuelle
Monture :			19,6 %				
Verre D :			19,6 %				
Verre G			19,6 %				
<b>TOTAUX</b>							

Mode de paiement :

au comptant

espèces

chèque bancaire

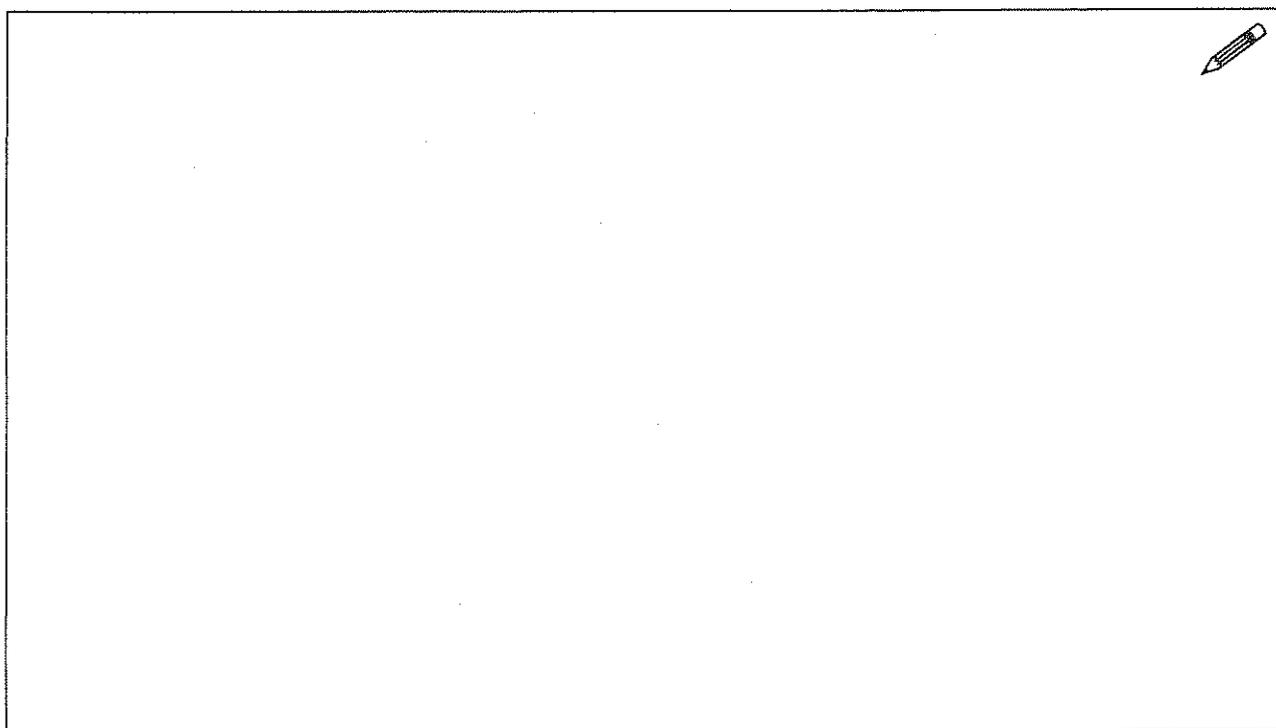
chèque postal

carte bancaire

Total TTC :  
 Total prise en charge SS :  
 Total mutuelle :  
 A charge :

--	--

ANNEXE R 2



ANNEXE R3

BUT 70 Z9 CONTINENTAL

Détail des calculs :

PVTTC : \_\_\_\_\_